

jusqu'au 1^{er} septembre 1963 (15 mois), (iii) aucune. L'honorable juge S. H. S. Hughes, (i) Ottawa, (ii) jusqu'au 1^{er} septembre 1963 (12 mois), (iii) aucune. L'honorable juge A. H. Lieff, (i) Ottawa, (ii) jusqu'au 31 décembre 1963 (5 mois), (iii) aucune. L'honorable juge M. N. Lacourcière, (i) North Bay, (ii) jusqu'au 1^{er} juillet 1968 (10 mois), (iii) aucune. L'honorable juge G. A. Addy, (i) Ottawa, (ii) jusqu'au 1^{er} juillet 1968 (9 mois), (iii) aucune. L'honorable juge L. T. Pennell, (i) Brantford, (ii) jusqu'au 31 août 1969 (15 mois), (iii) aucune. L'honorable juge Patrick T. Galligan, (i) Ottawa, (ii) jusqu'au 31 août 1970 (6 mois), (iii) aucune.

LE PROJET DE CRÉATION D'UN CONSEIL DE COORDINATION DE LA RECHERCHE AGRICOLE

Question n° 1379—M. MacDonald:

1. Par suite de la récente recommandation du Conseil des sciences du Canada, le gouvernement prend-il des mesures en vue de créer un Conseil de coordination de la recherche agricole?

2. Le gouvernement entend-il supprimer la Commission canadienne de coordination des services agricoles, ou lui fournir le personnel et un mandat lui permettant de se réunir plus d'une fois l'an?

M. J. A. Jerome (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Selon le cabinet du premier ministre, le bureau du Conseil privé et le ministère de l'Agriculture: 1. Les recommandations du Conseil des sciences du Canada font l'objet d'un examen de la part du gouvernement.

2. Actuellement, si le besoin s'en fait sentir, la Commission canadienne de coordination des services agricoles peut se réunir plus d'une fois l'an. Certains comités de cette Commission se réunissent même jusqu'à cinq fois l'an. Quoique aucune position à plein temps ne soit prévue pour cette Commission, des fonctionnaires du ministère fédéral de l'Agriculture consacrent tout le temps nécessaire aux études qu'elle entreprend. On étudie actuellement la possibilité de tenir plus de réunions.

LES DIPLÔMÉS DANS LA FONCTION PUBLIQUE

Question n° 1400—M. Yewchuk:

Parmi les premiers 500 hauts fonctionnaires dans la Fonction publique, combien sont diplômés, a) d'universités canadiennes, b) d'universités françaises, c) d'universités britanniques, d) d'universités américaines?

M. James Hugh Faulkner (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État): Selon la Commission de la Fonction publique: Ce qui suit a trait aux employés nommés à la «Catégorie de la direction» par la Commission de la Fonction publique, et ne tient compte que du premier grade universitaire obtenu par l'employé. Certains sont titulaires de grades de deux universités ou plus, mais on n'a pas tenu compte des grades ultérieurs au premier pour éviter de compter en double. Groupe SX: nombre de diplômés par université: A. Universités canadiennes, total 377. Toronto, 79; Colombie-Britannique, 33; Queen's, 30; Manitoba, 28; Montréal, 25; McGill, 25; Alberta, 21; Ottawa, 18; Western Ontario, 17; Saskatchewan, 15; Laval, 14; Carleton, 12; Nouveau-Brunswick, 10; Dalhousie, 9; McMaster, 8; Acadia, 7; Mount Allison, 3; Sir George Williams, 3; Saint Mary's, 3; Nova Scotia Technical College, 2; St. François Xavier, 2; Windsor, 2; Winnipeg, 2; Bishop's, 1; Calgary, 1; Guelph, 1; MacDonald, 1;

Moncton, 1; Québec, 1; Collège militaire royal, 1; Autres universités can. 2. B. Universités de France, 0. C. Universités britanniques, 22. D. Universités américaines, 8; Autres universités, 5; Non diplômés, 146. Total 558.

LES EFFECTIFS DE LA GRC AU MANITOBA

Question n° 1404—M. Lambert (Bellechasse):

1. A combien se chiffre le personnel de la Gendarmerie royale du Canada en service dans la province du Manitoba?

2. Quel a été le coût total de ce service au cours du dernier exercice financier?

3. La province rembourse-t-elle une partie ou la totalité du coût de ce service au gouvernement et, dans l'affirmative, quels ont été les remboursements pour les années 1966-1967, 1967-1968, 1968-1969, 1969-1970 et 1970-1971?

L'hon. Jean-Pierre Goyer (solliciteur général): 1. 705. 2. \$8,900,00 (environ).

3. Oui, il s'agit de remboursements partiels effectués par la province et les municipalités contractantes. Le remboursement ne tient pas compte des frais relatifs au travail policier pour le compte du gouvernement fédéral et des frais de premier établissement, ce qui comprend l'acquisition de terrains et la construction d'édifices. 1966-1967, \$1,837,192; 1967-1968, \$2,397,808; 1968-1969, \$2,805,424; 1969-1970, \$3,294,771; 1970-1971, \$3,919,255.

LE PRIX DU BILLET SIMPLE, CLASSE ÉCONOMIQUE, DE VANCOUVER À MONTRÉAL

Question n° 1410—M. Orlikow:

1. Avant le 5 août 1970, combien coûtait le billet simple en classe économique, de Vancouver à Montréal, avec arrêts à Winnipeg et à Toronto?

2. Combien coûtait le même billet, avec les mêmes arrêts, entre le 5 août 1970 et le 6 mars 1971?

3. Combien coûte le billet simple en classe économique de Vancouver à Montréal, avec arrêts à Winnipeg et à Toronto, à l'heure actuelle?

4. Quel a été le pourcentage d'augmentation du billet de Vancouver à Montréal, avec arrêts à Winnipeg et à Toronto, entre le 1^{er} mai 1970 et le 1^{er} mai 1971?

M. Gérard Duquet (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Selon la Commission canadienne des transports 1. \$132.

2. \$150.

3. \$175.

4. Pourcentage d'augmentation, 32.6 p. 100.

LE PRIX DU BILLET SIMPLE, CLASSE ÉCONOMIQUE, DE WINNIPEG À TORONTO

Question n° 1415—M. Orlikow:

1. Quel était le tarif pour un vol en classe économique aller-retour de Winnipeg à Toronto le 1^{er} juillet 1970 et quel sera le tarif au 1^{er} juillet 1971, a) pour une personne, b) pour un homme et sa femme, c) pour un homme, sa femme et un enfant, d) pour un homme, sa femme et deux enfants, e) pour un homme, sa femme et trois enfants?

2. Quel a été le pourcentage de l'augmentation de ces tarifs?

M. Gérard Duquet (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Selon la Commission canadienne des transports:

N.B. Il n'est pas possible de prédire quels seront les taux au 1^{er} juillet 1971. Nous citons donc les taux au 25 mai 1971. Étant donné que l'âge des enfants n'est pas indiqué, nous avons donné des combinaisons d'âge possibles pour chacun des groupes familiaux. Nous répondons à la deuxième partie de cette question en montrant les pourcentages d'augmentation par rapport aux taux de l'une et l'autre colonnes. (Voir tableau à la page 7502).